



Orange : Contrat oral = contrat écrit ? (2)

Par **piouc_508**, le **18/01/2009** à **03:39**

En Septembre 2007 (vous vous rappelez : c'est la date de mes premiers Dysfonctionnements....) Orange m'avait déjà fait un « geste commercial » (comme par hasard) d'un mois d'abonnement Internet (Celui-ci était noté sur la Facture comme, je cite Orange : « Remise sur Abonnement » avec le mois concerné...). Je n'avais pas eu droit, à cette époque, à un geste commercial sur la location de la Lifebox !!!!

Aujourd'hui après une résiliation, que je n'ai pas demandée (voir mon précédent message) Orange considère que Mai 2008 est la date de début pour une, soi-disant, nouvelle souscription d'un abonnement Internet par moi-même.

Donc, et vous avez TOUT COMPRIS : ORANGE ME RECLAME LES 4 MOIS DE 2009 (01 à 04/2009) date de la soi disant fin des 12 premiers mois d'abonnement.

Orange a manipulé les dates de souscription de mon abonnement en réinventant un nouvel abonnement alors que, je le répète, j'ai souscrit mon abonnement le 14 Février 2007 !.

Orange ne tient pas compte de cette première date de souscription d'abonnement. Il ne m'a jamais clairement parlé d'un nouveau contrat d'abonnement. Il ne m'a jamais envoyé un nouveau contrat d'abonnement. Le seul petit détail, confirmant cette Arnaque est que sur la facture de juin 2008 (comme par hasard...) il y avait une petite ligne qui était la suivante : « Date de fin d'engagement 01/05/2009 »...

Ceci est une véritable Tromperei sous couvert d'un « geste commercial » s'intitulant, je répète, « Remise sur abonnement ».

Sur le geste commercial d'un mois d'Internet qu'Orange avait eu la « gentillesse » de me donner en Septembre 2007 : Rien ne précisait (comme Orange l'a fait en juin 2008) sur la facture du mois suivant (Octobre 2007) que la date d'engagement de début et donc de fin d'engagement de mon contrat Internet était à cette époque modifiée !!! Comme par hasard...

Orange trompe ses clients, Orange arrive à « coincer » ses clients **en les réengageant dans une, soit disant, nouvelle période de souscription**. Orange "s'amuse" à garder à garder tous pouvoirs sur ses clients. Orange peut ainsi récupérer (si jamais le client quitte Orange) l'argent pouvant être du entre la date d'un soi disant nouveau contrat et la date de sa résiliation et, surtout, récupérer ce qu'il donne sous forme de gestes commerciaux....

Que faire devant Orange ?

Tribunal civil ou Tribunal pénal ? J'attends votre Avis